



Référendum - Constitution Européenne -

Les services publics en danger

A l'heure où les attaques contre les services publics se font de plus en plus violentes, il devient nécessaire d'organiser la résistance. Que ce soit à travers les entreprises publiques comme La Poste, France Telecom, EDF-GDF, la SNCF ou les services publics comme la santé, la culture, la protection sociale ou l'éducation, notre modèle républicain est menacé par les mesures gouvernementales. Cette vision du tout-marchand tente de trouver un débouché au niveau européen au travers du projet de traité constitutionnel Giscard qui fait de la concurrence libre et non faussée un principe fondamental dans la construction de l'Europe.

En effet, nos services publics sont plongés dans une spirale libérale où les privatisations succèdent aux ouvertures à la concurrence. Cette logique libérale tend à marchandiser toutes les activités humaines échangeables et monnayables en bradant les services publics pourtant garants de l'intérêt général.

> La politique gouvernementale : la casse de la solidarité nationale

Depuis l'arrivée de la droite au pouvoir, le désengagement de l'Etat se manifeste dans tous les secteurs de la vie des citoyens. Il détruit la solidarité nationale, accroît les inégalités, multiplie les emplois précarisés, exclut des millions de personnes de façon durable au profit des intérêts privés de privilégiés.

La droite est présente sur tous les fronts pour mettre en place sa politique : le gouvernement s'est attaqué à notre système de retraite, puis à la sécurité sociale, à la culture... L'éducation, la fonction publique, le droit du travail avec les 35h sont en ligne de mire. La liste est longue.

C'est une véritable démolition sociale qui est largement engagée en France, car le désengagement de l'Etat c'est aussi la disparition progressive des services publics. Dégrader le service public pour préparer son remplacement par le marché, c'est la méthode utilisée pour le livrer aux marchands. L'expérience montre que les conséquences sont lourdes pour les citoyens.

Le libéralisme en œuvre en France et en Europe deviendra constitutionnel si le projet de constitution de monsieur Giscard est adopté.

> La destruction des services publics

En effet, si le traité constitutionnel "reconnait et respecte" désormais "l'accès aux services d'intérêt économique général" (article II-96), il livre les services publics à "la concurrence libre et non faussée" considérée comme valeur première de l'Europe (art. I.3.2). Le texte pousse même le respect de la concurrence et du libre-échange à prévoir des mesures en cas de guerre ou de troubles graves d'ordre public pour sauvegarder la concurrence ! (III-131).

Les "libertés de circulation des marchandises et des capitaux" sont élevées au rang de "libertés fondamentales" (article I-4).

> L'impossibilité d'échapper à la concurrence

"Les Etats-membres en ce qui concerne les entreprises publiques et les entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux et exclusifs, n'édicent ni ne maintiennent aucune mesure contraire aux dispositions de la constitution, notamment aux règles de la concurrence" art.111.166.1). Ainsi, interdiction est faite aux Etats de maintenir toute mesure en faveur des services publics qui serait contraire aux principes de la libre concurrence.

A supposer que les Etats puissent justifier ces mesures comme nécessaires à l'accomplissement par ces services de leurs missions d'intérêt général (III-166-2), **c'est la Commission et elle seule qui en appréciera la légitimité dans l'intérêt de l'Union. (III-166-3). Comment pourrait-on compter sur une Commission Européenne pour protéger les services publics alors que son rôle depuis 15 ans consiste à les démanteler?**

> L'interdiction des aides publiques

Toutes les aides publiques qui pourraient fausser la concurrence sont interdites (article III-167). C'est l'idée même d'une politique industrielle publique qui est remise en cause! C'est sur cette base que la Commission est actuellement en train de mettre par terre le Plan de développement du Fret ferroviaire prévu par la SNCF avec l'aide de l'Etat...

Nous ne saurions accepter un modèle qui fait de la marchandisation des services publics un projet de société.

Nous voulons une Constitution garantissant le progrès social et la redistribution des richesses, et non pas consacrant la supériorité du marché sur le progrès humain

C'est pourquoi, lors du référendum, chaque citoyen devra exprimer dans les urnes

Pour moi c'est NON

Non à la politique gouvernementale de régression sociale !

Non à la constitution Giscard !



BP7 91301 Massy cedex

www.pourmoicestnon.com